

N°51-2017

Séance du lundi 11 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	35

Date de la convocation
30 novembre 2017

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission

--

et publication

12 décembre 2017
------------------

L'an deux mille dix sept et le lundi onze décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, DUPOUY André, MANCIET Aline et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, LARRIEU Edith, HAMEL Bernard, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), MANCIET : CENENT Frédéric, NOGARO : GARET Gilles, CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), TOUJOUSE : TARTAS Jacques.

**Absents :** NOGARO : BELTRI Joseph, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** DM N°1 Budget Principal, avance de 50% de la cotisation 2018 au PETR du Pays d'Armagnac et FPIC

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Comme en 2017, le PETR du Pays d'Armagnac sollicite la Communauté de Communes afin d'envisager l'éventualité du versement d'une avance de 50% de la cotisation 2018 au PETR du Pays d'Armagnac soit 15 350 euros pour faire face à des arriérés de versement de subventions et un besoin de trésorerie.

Madame la Présidente propose ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur cette proposition, avant dans l'hypothèse d'un avis favorable de se prononcer sur le mouvement de crédit suivant :

Article 022 « Dépenses imprévues » : - 15 350 euros

Article 6554 « Cotisation au PETR du Pays d'Armagnac » : + 15 350 euros

Elle précise que ce mouvement de crédit ne sera réalisé que dans l'hypothèse d'une demande formulée par le PETR du Pays d'Armagnac.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Lors du vote du Budget Prévisionnel 2017, les éléments relatifs au FPIC n'étaient pas connus. Aussi, le FPIC se traduisant par une double écriture « prélèvement/reversement », seule une écriture de prélèvement avait été inscrite à hauteur de 60 000 euros (41 685 euros en 2016). Or, le FPIC 2017 correspond à un prélèvement de 67 302 euros.

En conséquence, il convient donc d'abonder de 7 302 euros l'article 739223 ; cette somme pourrait être prélevée à l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Madame la Présidente propose ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile sur le mouvement de crédit suivant :

Article 022 « Dépenses imprévues » : - 7 302 euros

Article 739223 « reversement FPIC » : + 7 302 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

**APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus exposés,

**AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,  
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.